

COMMUNIQUE DE PRESSE

SQUAT DE CACHAN

Le collectif des " mille de Cachan ", qui représente les occupants sans titre du Bâtiment F de la résidence universitaire du CROUS à CACHAN, **et le Comité de soutien** qui est à leurs côtés, **ont été reçus sur le campus le mercredi 4 août à 10H, par le Directeur du Cabinet de la préfecture du Val-de-Marne**, qui leur a fait part de ses propositions en vue d'obtenir l'évacuation du Bâtiment F.

Le choix était d'accepter les propositions suivantes ou de se soumettre à une expulsion rapide par les forces de police

4 propositions ont été faites:

- le bâtiment doit être évacué (jugement définitif)
- il n'y aura pas d'opération de police immédiatement programmée
- l'évacuation sera gérée par le CROUS sur un temps long (6 mois peut-être)
- un examen de la situation de chaque habitant sera fait (sur le plan sanitaire, social, administratif)

Les revendications des résidents ont été en partie satisfaites, cependant **rien n'est prévu pour l'hébergement des célibataires en situation irrégulière et qui le resteront au terme de l'examen de leur situation.**

Ils ont accepté le principe du recensement pour l'enquête sociale.

La lutte menée depuis plus de 3 mois, appuyée par le comité de soutien, pour refuser la mise à la rue de près de 1000 personnes a fini par porter ses fruits. **Cependant le comité de soutien maintiendra sa vigilance et suivra la mise en place du système proposé, en vérifiant que cet hébergement provisoire ne mène pas à un nouveau squat.**

Comment ce plan sera mis en oeuvre?

Une cellule de travail sera mise en place, dirigée par le CROUS, installée sur le campus de Cachan, dotée d'un secrétariat et de travailleurs sociaux pour recevoir et examiner les dossiers de chaque habitant

Il sera fait un examen de toutes les situations administratives au regard du droit au séjour

Un recensement de la population du squat est nécessaire pour cela. Le recensement a débuté en fin de matinée, ce mercredi 4 août.

Les dossiers seront traités selon les cas :

les personnes de nationalité française, les personnes en situation régulière , les étudiants,
les familles en situation irrégulière avec des enfants en bas âge, les femmes enceintes, les célibataires présents en France depuis plus de 10 ans et les malades atteints de pathologies graves qui ne peuvent se soigner dans leur pays

Le dispositif de relogement va se heurter à la crise du logement en Ile-de-France, et l'hébergement provisoire devra être prolongé autant que nécessaire.

Fait à CACHAN le 0508/2004

Pour le comité de soutien

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.